



*Le Président de la CAPEB VAR M. Thierry BION,
et l'équipe des collaborateurs vous souhaitent une merveilleuse année*



Afin de fêter ensemble cette nouvelle année, le Président de la CAPEB du Var, Thierry Bion et toute son équipe vous convient au tirage des rois qui se déroulera:

Mardi 22 Janvier 2019 à 18h00

au siège de la CAPEB situé aux Espaluns III Rue Berthelot, à La Valette-du-Var.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence avant le mardi 15 Janvier: [CLIQUEZ ICI](#)



CITE 2019

Fenêtres:

Comme vous le savez, la CAPEB a obtenu la réintégration des fenêtres, en remplacement de simple vitrage, dans le CITE pour 2019 au taux de 15 %, avec une limite de 100 euros par fenêtre remplacée.

Chaudières à Très Haute Performance Énergétique fonctionnant au gaz:

Elles sont éligibles au CITE au taux de 30 % et dans la limite d'un plafond de dépenses (pour un avantage limité à 1.000 € ou 1.200 €, montant qui sera confirmé par un arrêté), les chaudières au fioul étant en tout état de cause exclues du CITE.

MESURE TRANSITOIRE Qu'en est-il des chaudières simplement Haute Performance Énergétique (hors fioul) déjà commandées ?

En cas de devis accepté au plus tard au 31 décembre 2018, accompagné d'un acompte versé à l'entreprise également avant le 31 décembre 2018, le client pourra bénéficier du CITE sans sous-plafond de dépenses (mais le plafond global 8.000 €/16.000 € reste bien sûr applicable !).

Par ailleurs, en 2019, le CITE sera étendu, mais uniquement pour les clients justifiant de ressources modestes :

- aux dépenses de main d'œuvre pour l'installation d'équipements de chauffage utilisant des énergies renouvelables ;
- aux dépenses de dépose d'une cuve à fioul (avec un CITE au taux de 50 %).



TVA 5,5%

Quid de la TVA à 5,5% pour les plus travaux dans les logements de plus de 2 ans ?

Le champ d'application de la TVA à 5,5% est « sanctuarisé » sur les critères du CITE fixés pour 2017. Ainsi, la TVA à 5,5% peut toujours s'appliquer aux travaux portant sur les chaudières HPE et THPE, y compris au fioul, sur les volets isolants, portes d'entrée donnant sur l'extérieur et fenêtres sans condition de remplacement de simples vitrages.

Pour les travaux de dépose des cuves à fioul, nouvelle dépense éligible au CITE en 2019, le taux de 5,5% est applicable uniquement s'ils interviennent comme travaux induits de travaux portant sur les équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable ou des pompes à chaleur (éventuelles opérations d'abandon de cuve à fioul).

SOIRÉE HANDIBAT/SILVERBAT

Jean-Luc MARTINO, élu référent **HANDIBAT Var**, vous invite à fêter ensemble la nouvelle année autour de la traditionnelle galette des rois, nous pourrons échanger ensemble mais aussi avec des partenaires tels que AKW, HAGER et SOLIHA.



Le Jeudi 31 janvier 2019 à 17h30

Au programme:

- Intervention de Christophe PRIEUR de AKW, partenaire national d'Handibat, fabricant international de sanitaire*
- Intervention de Sébastien LEMAIRE de HAGER, fabricant de solutions et services pour les installations électriques dans les bâtiments*

- Point d'étape sur HANDBAT® / SILVERBAT®
- Retour sur vos démarches commerciales concernant les visuels envoyés en milieu d'année
- Partenariat SOLIHA

Ci-joint l'invitation. [CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE.](#)



FORMATION HANDBAT®

Le 05 et 06 février 2019

Module A : Accessibilité et adaptabilité pour tous - les fondamentaux (1 jour)

Module B1 : Le logement individuel - Maintien à domicile et confort d'usage pour tous (1 jour)

Quelques chiffres : Actuellement 20% de la population Française est en situation de handicap, 100% est potentiellement concernée par un handicap temporaire. 30% de la population Française aura plus de 60 ans en 2020.

90% des personnes souhaitent vieillir dans leur domicile ! Les chiffres parlent d'eux même !

Alors n'attendez plus, venez vous former

et vous positionner sur les chantiers de l'adaptabilité des logements, des commerces, ...

Pour toute information, contactez le service technique et économique de la CAPEB 83 au 04.94.14.72.62



Vous recevez ce mail car vous êtes adhérent de la CAPEB VAR. Désinscription.